



Maintien Et Actualisation Des Compétences Surveillance Humaine (MAC SH)

⇒ Objectif :

Pour le renouvellement de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée dans l'article L.611.1

⇒ Public Concerné :

- ⊕ Toute personne souhaitant renouveler leur carte professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2018

⇒ Pré requis :

- ⊕ Etre détenteur d'un numéro d'autorisation délivrée par le CNAPS
- ⊕ Maîtriser le Français à l'écrit et à l'oral

⇒ Nbre de Participants

- ⊕ 12 participants maximum

⇒ Durée :

- ⊕ 31 heures de formation

⇒ Validation :

- ⊕ Attestation de stage de formation
- ⊕ Document de synthèse remis aux stagiaires.

⇒ Moyens Pédagogiques :

- ⊕ Livret de formation, PC de sécurité, matériel de détection intrusion, incendie, matériel de secourisme, vidéo projections.

⇒ Méthodes Pédagogiques :

- ⊕ Formation modulaire, comportant 70% de théorie et 30% de pratique.

⇒ Programme :

- Maîtriser le cadre juridique dans le cadre de l'intervention de l'agent de sécurité
- Maîtriser et connaître les dispositions utiles du code pénal,
- Savoir assimiler la nécessité de sa présentation et de son comportement,
- Maîtriser le cadre légal des palpations de sécurité et inspection visuelle des bagages dans le cadre d'une mission de filtrage
- Savoir réaliser une remontée d'informations.
- Savoir analyser les comportements conflictuels,
- Savoir résoudre un conflit et en gérer les conséquences.
- Prévention des risques terroriste
- Application du Guide National de Référence de l'AFPS ou PSC1 et de l'arrêté du 29 juin 2001 ou Programme du S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) de l'I.N.R.S.

⇒ Evaluation :

Evaluation Théorie

- ⊕ Questions à choix unique de réponses

⇒ Lieu :

**LUXANT
INSTITUTE**



Maintien et Actualisation des Compétences Surveillance Humaine (MAC SH)

⇒ Objectif :

Pour le renouvellement de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée dans l'article L.611.1

⇒ Public Concerné :

- Toute personne souhaitant renouveler leur carte professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2018

⇒ Pré requis :

- Etre détenteur d'un numéro d'autorisation délivrée par le CNAPS
- Maîtriser le Français à l'écrit et à l'oral
- SST en cours de validité

⇒ Nbre de Participants

- 12 participants maximum

⇒ Durée :

- 24 heures de formation

⇒ Validation :

- Attestation de stage de formation
- Document de synthèse remis aux stagiaires.

⇒ Moyens Pédagogiques :

- Livret de formation, PC de sécurité, matériel de détection intrusion, incendie, vidéo projections.

⇒ Méthodes Pédagogiques :

- Formation modulaire, comportant 70% de théorie et 30% de pratique

⇒ Programme :

- Maitriser le cadre juridique dans le cadre de l'intervention de l'agent de sécurité
- Maitriser et connaître les dispositions utiles du code pénal,
- Savoir assimiler la nécessité de sa présentation et de son comportement,
- Maitriser le cadre légal des palpations de sécurité et inspection visuelle des bagages dans le cadre d'une mission de filtrage
- Savoir réaliser une remontée d'informations.
- Savoir analyser les comportements conflictuels,
- Savoir résoudre un conflit et en gérer les conséquences.
- Prévention des risques terroristes

⇒ Evaluation :

Evaluation Théorie

- Questions à choix unique de réponses

⇒ Lieu :

**LUXANT
INSTITUTE**